

## STAGES HOSPITALIERS A L'ETRANGER PURPAN-RANGUEIL

## **CONDITIONS ET PROCEDURES ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

## <u>I/ LES CONDITIONS</u>:

- Les étudiants de DFASM1 et de DFASM3 Purpan/Rangueil sont autorisés à partir, même ceux qui ont déjà effectué un stage à l'étranger.
- Stages dans les DOM-TOM : seuls les étudiants dont les parents y résident pourront y effectuer un stage.
- Les étudiants de DFASM2 Purpan-Rangueil ne seront plus autorisés à effectuer un stage à l'étranger (sauf pour les étudiants dont les parents résident dans le pays d'accueil)
- A titre d'information, en 2017-2018, les destinations ont été les suivantes :

Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bali, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cambodge Cameroun, Canada, Chine, Copenhague, Costa Rica, Cuba, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Inde, Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Népal, Nicaragua, Pérou, Portugal, Sénégal, Sri –Lanka, Suède, Suisse, Vietnam.

## **II/ LA PROCEDURE:**

- 1/. L'étudiant doit rechercher son lieu de stage dans un Hôpital Universitaire ou une structure approuvé par Monsieur Péron, et fournir au Service de la Scolarité, les pièces suivantes :
- L'autorisation écrite du Directeur et/ou du Chef de Service de l'hôpital d'accueil
- Le service choisi et la période précise du stage (1 mois à temps complet).
- La structure de l'établissement

## Les dossiers doivent <u>impérativement</u> être déposés à la Scolarité 2<sup>ème</sup> cycle <u>Avant le 1 mars.</u>

- 2/. Le Service de la Scolarité établit une convention signée par : le Doyen, le Directeur du CHU, l'Organisme d'accueil et l'Intéressé(e). En cas de force majeure, le Doyen se réserve le droit d'annuler la convention si le pays d'accueil fait l'objet de risques sanitaires ou politiques. Tous les dossiers sont soumis à l'approbation de Monsieur Mauras (Fonctionnaire Sécurité Défense) et ensuite validés par la Commission des Stages présidée par le Professeur Péron.
- 3/ Maintien de la couverture sociale : tous les étudiants qui effectuent un stage à l'étranger conservent leur sécurité sociale sauf ceux qui partent au Canada, ils doivent s'acquitter de la sécurité sociale étudiante et remplir le formulaire SE 401-Q-104 (disponible à la Scolarité).
- 4/ Au retour du stage, l'étudiant devra ramener au Service de Scolarité :
  - 1. La fiche de validation remplie par le Chef de service ou le Responsable du stage.
  - 2. Le rapport détaillé de son stage nécessaire à la validation de son année.

# **RAPPORT DE STAGE**

A rendre avant le 30 septembre

À envoyer par mail à <u>nathalie.martinez@univ-tlse3.fr</u>

NOM PRENOM:
NIVEAU DETUDES:
FACULTE DE RATTACHEMENT :
NOM DE L'HOPITAL D'ACCUEIL :
RENSEIGNEMENTS SUR L'HOPITAL :
PERIODE:
SERVICE:
DEROULEMENT DU STAGE :
• CONDITIONS DE TRAVAIL (0 à 5) :
ACQUISITIONS MEDICALES (0 à 5) :
• ENCADREMENT PERSONNALISÉ (0 à 5) :

**OBSERVATIONS:** 



## **FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE**

## STAGE D'EXTERNE EFFECTUE A L'ETRANGER

NOM /Prénom :		
NIVEAU D'ETUDES :		
UNIVERSITE D'ORIGINE :		
VILLE ET PAYS D'ORIGINE : TOULOUSE - FRANCE		
VILLE ET PAYS D'ACCUEIL :		
HOPITAL:		
SERVICE :		
PERIODE:		
Responsable de la Formation :		
EVALUATION DU STAGE		
Assiduité au travail		
Comportement avec le malade		
Appréciation générale		
Note (entre 0 et 20)		

Date et Signature : (Qualité du signataire)

Tampon